

**N° 3/4.15**

**[PREAVIS N° 3/2.15](#)**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 88'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU PARC DE VERTOU**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de Mmes Bariza BENKLER, Eva FROCHAUX, présidente-rapporteur et de MM. Romain BLUM, Jean-Claude GOY, Maurice JATON, Steven KUBLER et Roland RUSSI, s'est réunie le jeudi 12 février 2015 à 18h30 à la salle Henri-Perregaux de l'Hôtel de Ville.

La commission remercie MM. Jean-Jacques AUBERT, municipal IEEP, Alain JACCARD, chef de service et Stanley MATHEY, chef de l'Office des espaces publics, pour la présentation du rapport de la Municipalité, leurs explications et réponses fournies aux nombreuses questions.

## **1 PREAMBULE**

Actuellement tout le littoral de la commune possède un réseau d'arrosage par l'eau du lac sans traitement préalable, appelée *eau grise*. A cet effet, deux stations de pompage travaillent de mars à octobre-début novembre, selon la météo de l'année et les besoins.

Une station, située à l'embouchure de la Morges, approvisionne le Parc de l'Indépendance, le Parc des Sports et la piscine, y compris les bassins, autant dire qu'elle est très sollicitée.

Une deuxième station se trouve à la hauteur du Parc de Vertou et alimente les conduites grises pour l'arrosage de la totalité des quais et du parc.

Notons que l'eau d'arrosage du cimetière est assurée par l'Association PGOK depuis le bassin de rétention de Denens.

L'ensemble des installations date de 1992. Celle du Parc de l'Indépendance a déjà été rénovée il y a trois ans.

Le présent préavis porte sur le remplacement de la station de pompage du Parc de Vertou. Sur les quatre pompes âgées de 23 ans, il n'y en a plus qu'une qui fonctionne, les pièces de rechange n'étant plus disponibles. Entretemps, les technologies ont évolué et un remplacement par du matériel plus adapté s'impose.

## **2 TRAVAUX ENVISAGES**

La Municipalité propose une modernisation complète de l'installation, comprenant :

- amélioration de la chambre de pompage avec accès aisé pour les employés de la commune,
- remplacement des quatre pompes par trois pompes avec variateur de fréquence,
- installation d'un filtre entièrement automatique (l'ancien pourra être réutilisé dans la station de pompage de la piscine après nettoyage),
- mise à jour des installations électriques,

- installation d'un système de déshumidification servant à conserver les nouvelles installations en état optimal,
- démontage et nettoyage de la crépine.

Les détails techniques sont exposés avec précision et clarté dans le préavis.

### 3 ASPECT FINANCIER

C'est sur la base des appels d'offre à trois entreprises suisses que le plan financier a été élaboré. La disponibilité des pièces de rechange pendant un délai raisonnable fait partie des exigences du Service IEEP.

Le plan financier figure de façon détaillée dans le préavis. Le coût total se monte à CHF 88'000.00.

Le Service IEEP assure un maximum de travaux à l'interne, évalué à CHF 9'500.00, non pris en compte dans le crédit demandé.

### 4 TRAVAUX FUTURS

Le remplacement de l'installation de pompage au Parc de Vertou offrira également plusieurs possibilités d'extension, comme l'alimentation

- du futur quartier Morges Gare-Sud,
- du Parc de Seigneux,
- de la fontaine de l'Hôtel-de-Ville,
- d'un jardin en cas de construction d'un hôtel sur la Blancherie,
- de l'installation de lavage des bateaux au Port du Château.

A noter toutefois que ces extensions nécessiteront un renforcement du réseau des eaux grises déjà déployé en Ville de Morges, en particulier en direction de Morges Gare-Sud.

### 5 CONCLUSION

Les quais fleuris et divers parcs font la fierté de la Ville de Morges. Le souci de ne pas gaspiller l'eau de la source du Morand, en particulier en temps de canicule, est une préoccupation de la ville depuis de nombreuses années, comme en témoigne le préavis de 1992. Aussi, la commission a voté à l'unanimité la conclusion du préavis de la Municipalité.

Cependant, la commission déplore le volume important d'eau de source gaspillée par l'installation de lavage des bateaux au Port du Château et formule le vœu que l'alimentation de cette installation par de l'eau grise soit une priorité des travaux futurs.

Au vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 88'000.00 pour le remplacement de la station de pompage du Parc de Vertou;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 8'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2016.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteur

Eva Frochaux